

ministre de la Justice. Je n'en avais pas fait une question de parti et j'avais fait savoir à l'honorable M. Fitzpatrick que ma proposition ne devait pas être considérée comme une attaque contre le Gouvernement, puisque mon désir était de voir les deux partis s'entendre pour amender et perfectionner la loi électorale canadienne, si c'était possible. Un comité fut nommé, qui mit la question à l'étude, mais par suite de l'élevation de M. Fitzpatrick à la magistrature aucun projet de loi ne fut déposé. Un bill nous avait été promis pour la dernière session, mais nous ne l'avons pas eu, probablement parce qu'il était entendu que le Parlement serait convoqué encore une fois avant les élections. Je répète que je suis prêt à joindre tous mes efforts à ceux du Gouvernement pour doter le pays d'une loi électorale plus parfaite. Le Gouvernement doit avoir à cœur de nous donner une loi électorale au moins aussi parfaite que celle de l'Angleterre. En dépit de certaines illégalités qui se font jour de temps à autre en Angleterre, il est indéniable que la pureté électorale est de beaucoup plus générale dans la mère patrie qu'ici, surtout depuis quelques années. Nous pourrions peut-être suivre l'exemple donné par certains états de la république voisine et défendre entièrement toute contribution de la part des compagnies ou du moins faire un crime à toute compagnie ou membre d'une compagnie de contribuer au fonds électorale, si cette contribution n'est pas faite publiquement et si le peuple n'est pas mis au courant du chiffre de la contribution et du but dans lequel elle est faite.

J'estime que toute contribution à des fonds électoraux devrait se verser au grand jour. A l'heure actuelle le public sait ce que versent les candidats eux-mêmes. La règle qui prévaut en Grande-Bretagne est beaucoup plus rigoureuse; en effet, on y est tenu de faire connaître et de vérifier sous la loi du serment tout fonds électorale placé sous le contrôle de clubs, sociétés ou organisations politiques quelconques, et toute contribution qui n'est pas ainsi portée à la connaissance du public et dont le chiffre n'est pas vérifié sous serment constitue une violation de la loi.

En outre, des mesures devraient être prises pour que l'on pût instituer une enquête indépendante sur toute élection où il y a lieu de croire que l'un ou l'autre des partis politiques, ou que l'un et l'autre se sont rendus coupables de menées corruptrices, et lorsque ni l'un ni l'autre ne se soucient d'intervenir. Il me semble aussi que l'on devrait, comme cela se pratique en Grande-Bretagne, priver un certain temps de sa représentation toute division électorale où la corruption se fait sur une vaste échelle, et lui faire solder les frais occasionnés par la mise au jour de ces menées corruptrices.

Ce ne sont là que quelques-uns des points à l'égard desquels il conviendrait de modi-

M. BORDEN.

fier la loi électorale de ce pays. Je le répète, je suis prêt à accorder au gouvernement mon appui le plus cordial dans l'accomplissement de cette tâche, et je me plais à espérer que lorsqu'il sera déposé un projet de loi à ce propos ce n'est pas une demi-mesure que l'on nous offrira. J'espère aussi que les députés de la droite feront comme nous, qu'ils nous aideront à épurer notre régime électorale. On sait quelles méthodes ont prévalu à London depuis 1905; on sait que depuis 1898 la corruption ne s'est pas seulement pratiquée dans l'ombre, mais que l'on a poussé l'audace jusqu'à tenter de bâillonner le corps électorale par la substitution de faux bulletins. On sait aussi qu'en 1904 et 1905 la corruption électorale s'est pratiquée sur une vaste échelle à London, que les tribunaux ont été saisis de l'affaire, que celle-ci est actuellement pendante et qu'une décision vient d'être rendue à Toronto sur les faits qui se sont déroulés à London.

Tout me porte à croire qu'à la récente élection de Colchester le parti conservateur, du moins, s'est abstenu de toute menée corruptrice et a su conquérir la victoire sans déboursier un seul dollar.

L'hon. M. FIELDING : Comment l'honorable député peut-il le savoir, lui qui n'était pas là? C'est bien là ce qu'il pense, j'imagine, mais comment peut-il le savoir?

M. BORDEN : J'ai dit tout d'abord que je le croyais, puis j'ai ajouté que je le savais, et voici sur quoi se fonde ma certitude: lorsque, il y a dix-huit mois, il s'est agi d'organiser les forces conservatrices dans le comté de Colchester, je sais que M. Stanfield a déclaré, dans la circulaire qu'il adressa aux électeurs, que l'élection partielle que l'on prévoyait déjà devait se faire de la façon la plus honnête et sans que l'association attribuât un seul dollar à des fins illégales. Je tiens M. Stanfield pour un homme auquel on ne peut absolument rien reprocher. Le connaissant comme je le connais et sachant l'engagement qu'il avait pris et qu'il a renouvelé aux électeurs de Colchester, j'ai raison d'affirmer qu'à l'élection qui vient de se tenir dans cette division le parti conservateur n'a pas consacré un seul dollar à des fins illégitimes. Néanmoins, si ceux qui sont portés à en douter...

M. TALBOT : Quel compte...

M. L'ORATEUR : A l'ordre.

M. TALBOT : Quel compte tenez-vous de ses déboursés personnels dans le chiffre des dépenses?

M. BORDEN : Je ne comprends pas la question de l'honorable député.

M. TALBOT : Quel compte tenez-vous de ses déboursés personnels dans le chiffre des dépenses?

M. BORDEN : Quel compte j'en tiens?

M. TALBOT : Oui.